



AVIS AUX TRANSPORTEURS DE MARCHANDISES

Objet : PLAN D'AIDE A LA MODERNISATION DU TRANSPORT FLUVIAL 2004 - 2007

Mesdames et Messieurs les transporteurs fluviaux,

Par avis à la batellerie des 30 mars 2006 et 31 juillet 2006, vous avez été informés de la contrainte nouvelle créée par l'afflux des demandes présentées par les transporteurs fluviaux dans le cadre du plan d'aide à la modernisation du transport fluvial. La perspective d'une consommation plus importante que prévue des crédits disponibles ne permettait plus à l'établissement de garantir la prise en compte de toutes les demandes recevables.

Afin d'éviter toute déconvenue, de nouvelles dispositions pour le traitement des dossiers ont été annoncées et nous vous invitons à vous assurer de la possibilité de prise en compte de vos demandes avant tout lancement effectif de vos investissements.

A ce jour, la totalité des enveloppes, que VNF a été autorisée à engager dans ce plan, est consommée et, dans l'attente d'un éventuel desserrement de ces contraintes, l'établissement ne peut dépasser le montant de 10,2 millions € qu'il a été autorisé à consacrer à ces mesures (adaptations techniques) pour toute la durée du plan (2004-2007).

Certaines souplesses peuvent être recherchées sur les crédits restant disponibles pour le financement par l'Etat des autres mesures telles que les travaux d'économie d'énergie. Ceci ne suffira cependant pas à répondre à l'ensemble des demandes et d'autres solutions sont à l'étude.

Dans l'intervalle, les agences de VNF continueront donc à recevoir les dossiers de demande d'aide qui leur seront présentés, les transporteurs sont cependant avisés qu'ils ne seront pas garantis de recevoir l'aide attendue et qu'il convient d'intégrer cet aléa dans leur prise de décision de lancement effectif de leurs travaux et dans leur plan de financement.